

17 mar 2006 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 17 mars 2006

## Projet e-HR

Lancement d'une procédure négociée pour l'implémentation d'une solution globale d'informatisation des processus de gestion des ressources humaines

Lancement d'une procédure négociée pour l'implémentation d'une solution globale d'informatisation des processus de gestion des ressources humaines

Sur proposition de MM. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, et Peter Vanvelthoven, Ministre de l'Emploi et de l'Informatisation de l'Etat, le Conseil des Ministres a autorisé le lancement d'une procédure négociée avec publicité pour l'implémentation d'une solution globale d'informatisation des processus de gestion des ressources humaines commune à l'ensemble des SPF et SPP, appelée projet e-HR. Un tel système a pour objectif une meilleure gestion des ressources humaines, un meilleur contrôle de cette gestion et un meilleur support au niveau décisionnel, au moyen de statistiques et rapports. Il s'agit d'un outil de gestion du personnel mais également d'un outil de gestion budgétaire, compte tenu de l'importance de l'enveloppe du personnel dans le budget de l'Etat. Le fondement du système est une banque de données modulable qui regroupe de façon actualisée et fiable les données transversales. Il s'agit d'une source fédérale unique où chaque information du personnel est maintenue et protégée et où tous les acteurs viennent alimenter les processus locaux. Les avantages de la solution intégrée e-HR sont les suivants :- automatisation de nombreuses tâches administratives récurrentes,- responsabilisation des agents par la création d'un système "Self-service",- gain de temps significatif,- uniformité des données et compréhension unique de processus,- rationalisation d'investissement ICT,- introduction via un canal d'entrée unique des données,- information disponible directement (On-line),- mise à disposition directe de documents en conformité avec la législation sur la protection de la vie privée,- données agrégées pour l'ensemble de la fonction publique fédérale. Le projet a été structuré de telle manière que 50% des personnes travaillant sur le projet seront des externes provenant du futur prestataire de services. L'autre moitié sera composée d'internes de la fonction publique fédérale, principalement des personnes des services P&O au sein de chaque SPF participant. Le projet débutera à l'issue des phases de publication, négociation, contrat au premier trimestre 2007. Les Ministres s'engagent à ce que tous les SPF et SPP (à l'exception du Ministère de la Défense) participent au projet e-HR selon le calendrier proposé. Toute solution informatique alternative au sein des SPF, dont la mise en place s'impose pour des raisons impératives et dont les fonctions sont équivalentes à celles offertes par le système, devra être approuvée au préalable sur décision conjointe du Ministre de la Fonction publique et du Ministre responsable pour l'Informatisation de l'Etat, sur proposition des services concernés de P&O et de Fedict. Les SPF, les SPP et les organisations comme le SELOR et l'IFA mettront à disposition les ressources et compétences nécessaires tout au long du projet e-HR, en fonction des besoins de l'implémentation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe